



Evolution de l'élevage français métropolitain au travers des recensements agricoles.

Les exploitations se spécialisent moins que les territoires.

Christophe PERROT (1), Sylvain GALLOT (2), Christine ROGUET(3)

- (1) Christophe.perrot@idele.fr Institut de l'élevage – département Economie. 149 Rue de Bercy, 75595 Paris CEDEX 12,
- (2) Institut Technique de l'Aviculture (ITAVI). 7, rue du faubourg Poissonnière , 75009 PARIS,
- (3) IFIP – Institut du Porc, pôle Economie. La Motte au Vicomte, BP 35104, 35651 Le Rheu CEDEX

**Papier préparé pour le colloque de la Société Française d'Économie Rurale
« Structures d'exploitation et exercice de l'activité agricole :
Continuités, changements ou ruptures? »**

12-13 février 2015
Rennes, France



Résumé

Contrairement à beaucoup d'idées reçues, la spécialisation des exploitations d'élevage françaises ne progresse pas. Elles restent notamment beaucoup plus mixtes que leurs voisines et concurrentes d'Europe du Nord. La mixité des exploitations françaises a peu évolué entre 2000-2010 sauf pour les porcins, du fait d'un artefact lié à l'évolution de la définition de l'exploitation agricole dans le recensement agricole. Dans presque toutes les filières animales étudiées, le quart des exploitations pratique un système de polyculture-élevage (avec activité végétale équivalente ou dominante face à l'élevage). Mais si cette mixité cultures-élevage est statistiquement stable en pourcentage d'exploitations, elle ne l'est pas sur le territoire. Elle progresse dans les zones d'élevage disposant de terres labourables et continue à régresser dans le tiers du territoire national de plus en plus orienté vers les productions végétales. C'est néanmoins dans ces dernières zones qu'apparaissent les plus gros ateliers d'élevage de vaches laitières, truies, ou poules pondeuses qui font souvent l'objet de controverses.

Mots clés : élevage, spécialisation, mixité, typologie, territoire

1 Problématique

Tous les dix ans, le recensement agricole offre une occasion unique de dresser un portrait complet et détaillé de l'agriculture française. Parce qu'elles s'appuient sur cette enquête exhaustive, les analyses peuvent être poussées aux niveaux géographiques les plus fins (cantons, petites régions agricoles, zonages spécifiques) pour approcher au plus près les interactions socio-économiques et environnementales entre l'activité agricole et les territoires.

L'objectif de cette publication est de valoriser les analyses récentes réalisées à partir des recensements agricoles par l'Institut de l'Élevage, l'IFIP-Institut du porc et l'Institut Technique de l'Aviculture (ITAVI) dans le cadre du Réseau Mixte Technologique (RMT) « Economie des filières animales » pour s'interroger sur les relations entre la diversité des exploitations françaises ayant une activité d'élevage qui reste forte, leurs degrés de spécialisation qui restent faibles et les dynamiques territoriales contrastées des productions animales et végétales.

Par rapport à leurs voisins et souvent concurrents européens, les élevages français apparaissent le plus souvent moins spécialisés et moins concentrés.

La poursuite de la spécialisation en productions végétales dans de larges portions du territoire, et de la concentration des productions animales dans d'autres, pourrait aggraver certains problèmes parfois déjà perceptibles : baisse de fertilité des sols, érosion, dévitalisation rurale, pollution des ressources naturelles, etc. Elle correspond aussi à une gestion des cycles des minéraux (N, P, C) ou à des dépenses énergétiques qui s'éloignent des objectifs nationaux de transition écologique et énergétique basés sur la sobriété et l'efficacité (MEDDE, 2014).

Pour autant, la place importante occupée par les exploitations mixtes dans l'élevage français, en particulier par les exploitations associant productions végétales et animales, offre un fort potentiel d'évolution même si les pratiques actuelles de ces exploitations sont loin d'un fonctionnement optimal au niveau agronomique et économique (Perrot *et al.*, 2013a). Favoriser par des mesures adaptées les économies de gamme résultant d'une plus forte intégration cultures-élevage permettrait d'orienter le fonctionnement de certaines exploitations mixtes pour privilégier les intérêts nationaux à long terme (Guillou, 2013).

2 Construction d'une typologie pour représenter la diversité des exploitations ayant de l'élevage

L'analyse réalisée au sein du RMT Economie des filières animales à partir des données individuelles des 291 000 exploitations (59%) ayant déclaré une activité d'élevage (herbivores et/ou granivores) parmi les 490 000 exploitations métropolitaines recensées en 2010 a d'abord porté sur une modélisation et une représentation de l'extraordinaire diversité de ces exploitations avec élevage à l'aide d'une typologie d'exploitations basée sur une caractérisation :

- **des systèmes de production : combinaison (nature et proportions) des activités productives et des facteurs de production (terre, capital, travail).** Leur caractérisation permet de tenir compte des fortes différences de dimension (de cheptel, atelier ou d'exploitation) et de spécialisation (place de l'élevage).
- **des types de fonctionnement ou manières de produire et de valoriser les productions agricoles :** système élevage (combinaison des espèces et cycles de production), mode de valorisation et de commercialisation des produits, système d'alimentation ou fourrager, intensité du lien au sol (granivores) ;
- **des formes d'organisation du travail :** exploitations à temps partiel, à temps plein avec ou sans salariés permanents, formes sociétaires familiales verticales (transmission), latérales, ou non familiales associant différents coexploitants non apparentés.

Par ailleurs l'atomisation persistante des productions de viande (bovine, ovine, porcine, avicole) ou laitière caprine, nécessite une stratification préalable des analyses pour distinguer les 219 000 exploitations avec atelier d'élevage significatif (notamment en termes de volume d'activité pour les filières) et les autres (72 000).

Cette analyse typologique permet d'éclairer de façon très précise l'amont des filières animales en répondant à la question « qui produit quoi, comment et où ? » en matière de lait de vache, brebis, chèvre et de produits laitiers fermiers, d'animaux maigres destinés à être engraisés en France ou à l'étranger dans d'autres exploitations, d'animaux destinés à la boucherie ou au loisir (équins) (Institut de l'Elevage, 2013; Perrot et al, 2013b; Roguet et al, 2014).

Au delà du nouvel état des lieux réalisé pour l'année 2010, la comparaison des recensements successifs dans le temps (1988 et 2000) et dans l'espace permet de suivre des phénomènes territorialement de plus en plus contrastés en termes de :

- **dynamiques d'évolution des cheptels, des exploitations, et des productions animales** en concurrence entre elles pour l'utilisation des surfaces et, suite aux nouveaux rapports de prix en vigueur depuis la crise alimentaire mondiale de 2007/2008, avec les productions végétales dans les zones potentiellement labourables ;

- **dynamiques démographiques des chefs et co-exploitants**, concernés en élevage comme dans les autres productions agricoles par le vieillissement des actifs (à relier à l'évolution de la politique d'installation depuis le début des années 1990) et par des comportements spécifiques aux déterminants économiques et sociologiques complexes qui semblent précipiter l'abandon des activités d'élevage en cours de carrière dans certaines zones (notamment l'abandon des productions laitières et porcines).

3 Résultats

Les résultats obtenus à l'aide de ces analyses montrent que :

- **les exploitations françaises avec élevage se caractérisent toujours par un faible degré de spécialisation** et de concentration par rapport à leurs concurrentes européennes (notamment dans les secteurs bovin laitier, avicole et porcin).
- **Le repli des activités d'élevage**, globalement (-6% en UGB entre 2000 et 2010) et dans quasiment toutes ses composantes en cheptel (à l'exception des chèvres et des canards gras dont les effectifs avaient progressé) **s'accompagne d'une forte différenciation territoriale.**

3.1 Dans toutes les filières animales, une minorité d'élevages spécialisés

Dans les 219 000 exploitations ayant en 2010 un atelier d'élevage de dimension jugée significative (sur les 291 000 exploitations avec élevage, 72 000 n'ont que quelques animaux), les exploitations spécialisées ne sont jamais majoritaires quelle que soit la nature de cet atelier significatif. Le taux d'exploitations spécialisées est de :

- 37% pour les ateliers caprins significatifs (+6% par rapport à 2000),
- 38% pour les ovins viande (+1%),
- 38% pour les vaches laitières (-1%),
- 39% pour les porcins (+8%),
- 40% pour les volailles (+2%),
- 44% pour les vaches allaitantes (+3%),
- 47% pour les brebis laitières (+6%).

Ces exploitations spécialisées correspondent aux exploitations spécialisées en élevage (herbivores ou granivores dominants, figure 2) qui n'ont qu'un seul atelier animal (vaches laitières, porcs, etc) de taille significative au sens de la figure 1. Ceci correspond à un taux de spécialisation nettement plus fort que pour les OTEX dites spécialisées mais qui le sont parfois assez peu. A titre d'exemple, l'OTEX 45 dite spécialisée bovins lait regroupe 64% des exploitations laitières bovines françaises à comparer aux 38% indiqués ci-dessus.

La mixité entre les différentes formes d'élevage est particulièrement fréquente. L'analyse de la mixité herbivores-granivores montre que cette association est pratiquée par de nombreuses exploitations (20 000) de façon significative (taille d'atelier), soit **un producteur d'herbivores sur dix mais un producteur de granivores ou assimilés sur deux**. Par ailleurs, 36% des exploitations ayant significativement des ovins ou des caprins ont aussi des bovins (-4% par rapport à 2000). 40% des exploitations laitières bovines (stable depuis 2000) ont aussi un atelier bovin dédié à la production de viande bovine (vaches allaitantes ou engraissement de mâles).

En aviculture, l'essor des productions alternatives (Label Rouge en volailles de chair, plein air puis Label Rouge en production d'oeufs, agriculture biologique) a eu pour effet de ralentir la spécialisation des exploitations avicoles. En effet, les cahiers des charges limitent souvent la dimension de cheptel, et même si la valorisation économique de ces productions est meilleure, elle n'est pas suffisante pour constituer une activité spécialisée. C'est pourquoi ces ateliers sont souvent entrés sur des exploitations en activité, en substitution d'un atelier existant ou en création, générant potentiellement une «désécialisation» de ces structures. Ce mouvement a limité l'érosion du nombre d'exploitations avicoles entre 1988 et 2010.

Figure 1. Répartition des exploitations avec élevage par taille d'atelier d'élevage.

Le champ: 291 000 (59%) exploitations recensées avec élevage herbivore ou granivore

dont 219 000 (45%) avec au moins une de ces deux activités économiquement significatives

199 000 avec Herbivores significatifs

◆ **179 000 Herbivores seuls significatifs**

◆ **20 000 mixtes (Herb. et Gran. significatifs)**

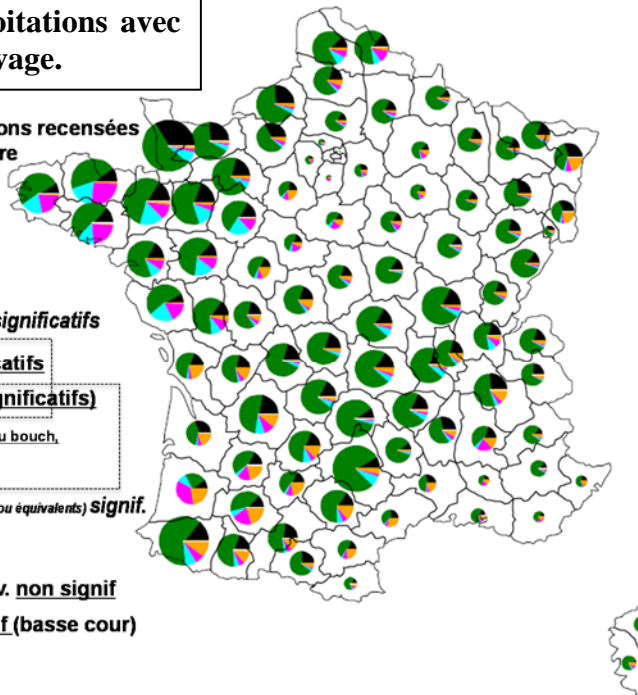
◆ **20 000 Granivores(+ateliers engrt veau bouch, chevreaux, agneaux)**

40 000 avec Granivores (ou équivalents) signif.

+

◆ **54 000 ateliers dominante Herbiv. non signif**

◆ **17 000 ateliers Graniv non signif (basse cour)**



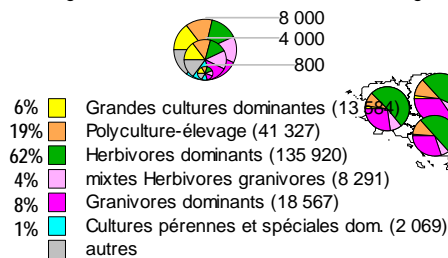
Source : Agreste recensement agricole 2010 – traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

Les exploitations ayant à la fois moins de 5 vaches laitières, moins de 5 vaches allaitantes, moins de 10 chèvres, moins de 25 brebis laitières, moins de 50 brebis viande et moins de 8 UGB herbivores sont considérées comme n'ayant pas d'activité d'élevage d'herbivores significative.

Les exploitations ayant à la fois moins de 20 truies, moins de 100 porcs (au total), moins de 25 veaux de boucherie (hors veaux sous la mère) à l'engrais ou places, moins de 150 chevreaux ou agneaux en ateliers d'engraissement (à partir d'achats au moins partiels) et des activités nulles ou très réduites en aviculture (volailles de chair, oeufs, lapins, palmipèdes gras) sont considérées comme n'ayant pas d'activité d'élevage granivores ou assimilées significative.

Figure 2. Répartition des exploitations avec élevage significatif par combinaison de production

Nb exploitations par combinaison de production
source: Agreste RA2010 traitement Institut de l'Élevage IFIP ITAVI

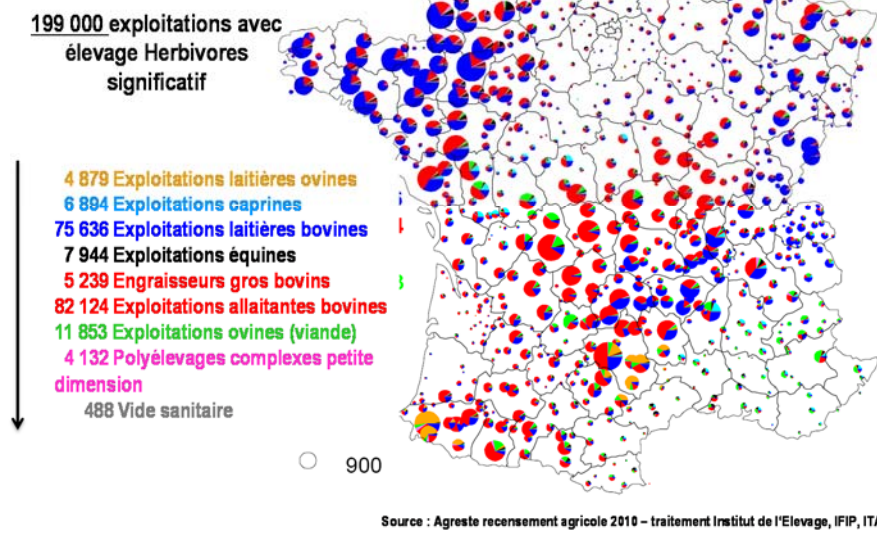


6% ■ Grandes cultures dominantes (13 584)
19% ■ Polyculture-élevage (41 327)
62% ■ Herbivores dominants (135 920)
4% ■ mixtes Herbivores granivores (8 291)
8% ■ Granivores dominants (18 567)
1% ■ Cultures pérennes et spéciales dom. (2 069)
■ autres

Source : Agreste recensement agricole 2010 – traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

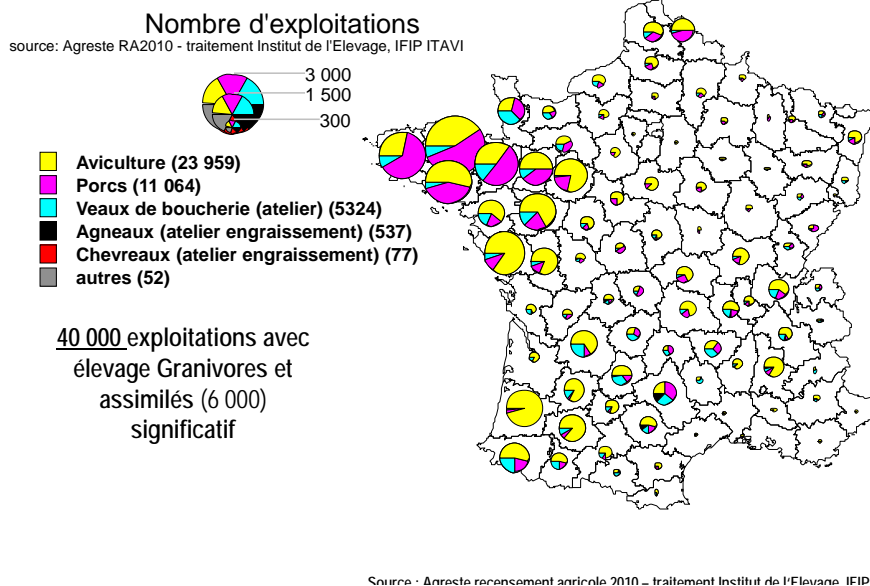
La caractérisation de la combinaison des productions agricoles vise à repérer les grands équilibres au sein de chaque exploitation entre les activités « grandes cultures » (COP et/ou cultures industrielles), élevage d'herbivores, élevage de granivores, cultures pérennes et spéciales (vignes et vergers,...). Six modalités ont été définies à partir des Orientations technicoéconomiques dites « générales » (OTE à 1 chiffre) et d'une correction opérée pour rectifier les effets jugés indésirables de l'utilisation de coefficients calculées pour les années 2005 à 2009 (cf. texte). Les exploitations classées en OTEX herbivores ou granivores dominants ou mixtes granivores-herbivores mais qui ont déclaré plus de 40 ha de grandes cultures représentant plus du tiers de leur SAU avec moins de 4 UGB (tous animaux) par ha de cultures si présence de granivores (double ou triple condition), ont été reclassées en polyculture-élevage.

Figure 3. Répartition des exploitations en fonction de la dominante de l'activité Herbivores



Identifier la dominante pour l'activité d'élevage d'herbivores consiste à typer cette activité en repérant la production animale qui oriente le plus le fonctionnement de l'exploitation dans son activité d'élevage. La clé typologique utilisée procède par segmentation successive en commençant par repérer la présence de production laitière qui, du fait de ses contraintes spécifiques (traite bi-quotidienne), va fortement structurer le fonctionnement quotidien, même si cette activité est minoritaire en part d'UGB. Cette clé typologique gère donc du même coup la question de la mixité entre ces activités d'élevage d'herbivores. Les exploitations mixtes (lait-viande) sont d'abord considérées comme des exploitations laitières. Lorsque plusieurs cheptels laitiers (vaches laitières, chèvres, brebis laitières) sont présents sur une exploitation (fromagers du Béarn ou de la région Rhône-Alpes, livreurs de Poitou-Charentes), en termes de typologies, une « prime » est accordée aux petits ruminants laitiers encore plus contraignants au niveau du travail.

Figure 4. Répartition des exploitations en fonction de la dominante de l'activité Granivores



La dominante de l'activité d'élevage de granivores (auxquels sont assimilées les productions en ateliers spécifiques à partir d'achats pour les veaux de boucherie ou l'engraissement des chevreaux et agneaux) est identifiée grâce à l'analyse du Produit Brut standard de 5 types de production (aviculture-lapins compris, porcs, et ateliers d'engraissement avec achats au moins partiels de veaux de boucherie, agneaux, chevreaux). Bien que les combinaisons entre ces différentes activités soient plutôt rares, c'est l'activité qui génère le plus de Produit Brut Standard qui est considérée comme dominante.

3.2 *La place relative de la polyculture-élevage se maintient parmi les systèmes de production.*

La mixité des exploitations avec élevage résulte aussi de diverses combinaisons avec des productions végétales. De façon désormais rare (1%) et localisée avec des productions végétales pérennes et spéciales. De façon fréquente (près de 25% tant pour les exploitations avec herbivores que granivores) avec les grandes cultures. Et en grande majorité (18-19%) dans le cadre d'exploitations de polyculture-élevage dans lesquelles ces deux productions sont relativement équilibrées. Contrairement au constat proposé par une analyse par OTEX, **il est possible de montrer que ce poids relatif des exploitations de polyculture-élevage est stable pour la plupart des secteurs entre 2000 et 2010** (Tableau 1), notamment pour les vaches laitières (+2%), à l'exception des secteurs caprins et porcins (-3 et -5%).

Le changement de méthode de calcul pour les OTEX (passage de la Marge Brute Standard aux Produits Bruts Standards calés sur les années 2005 à 2009, 3 mauvaises conjonctures céréalières sur 5) a eu des effets indésirables sur la limite entre exploitations de polyculture-élevage et exploitations spécialisées. En particulier, le tiers des exploitations de polyculture-élevage laitier (d'après les Marges Brutes Standards) avait, par exemple, été requalifié par les OTEX en exploitations laitières spécialisées (d'après les Produits Bruts Standards), notamment dans des zones typiques de ces activités mixtes. 7 000 exploitations des OTEX Herbivores dont 6 100 exploitations laitières des OTEX spécialisées lait ou lait+viande ayant à la fois plus de 40 ha en cultures et plus du tiers de leur SAU en cultures ont été rebasculées en polyculture-élevage dans la typologie du RMT Economie des filières animales. Ces 6 100 exploitations, situées principalement en Haute-Normandie, Nord Pas de Calais, Picardie, Lorraine, Poitou-Charentes, Pays de la Loire présentent des caractéristiques moyennes typiques d'exploitations en polyculture-élevage : 147 ha dont 67 ha de céréales, oléo-protéagineux et cultures industrielles, 72 vaches laitières, 500 000 l lait et 1,74 UGB/ha SFP.

Dans le secteur porcin, la hausse apparente du taux de spécialisation des exploitations est en partie un artefact lié à la séparation juridique de plus en plus fréquente des activités agricoles dans certaines exploitations (élevage porcin d'un côté, grandes cultures de l'autre par exemple). Cette décision donne naissance à deux exploitations/structures agricoles distinctes enquêtées séparément dans le recensement agricole 2010 (numéros SIRET différents). A l'échelle nationale, 15% du cheptel porcin est ainsi élevé dans des exploitations déclarant une SAU nulle. Ce taux varie entre régions. Il est étonnamment élevé dans les régions céréalières comme la Champagne-Ardenne ou Poitou-Charentes où 44 et 38% des porcs respectivement sont élevés dans des exploitations sans aucune SAU.

Tableau 1. Evolution de la répartition par combinaison de production des exploitations avec élevage significatif

	Grandes cultures dominantes		Polyculture-élevage		Herbivores dominants		Mixtes Herb-granivores		Granivores dominants		Cultures pérennes et spécialisées	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
(1) % en ligne (2010); (2) variation 2000-2010 si x ≥ 0,5%												
Laitières ovines			2%		96%		1%	-1%				
Caprines	1%	-1%	18%	-3%	78%	+4%	2%	-1%	1%		1%	
Laitières bovines	1%		22%	+2%	70%	-1%	6%	-1%	2%			
Equines	4%	+1%	5%	-1%	89%	+1%	1%		1%		1%	
Engraisseurs gros bovins	32%	+7%	24%	+3%	34%	-10%	2%	-1%	6%		2%	
Allaitantes bovines	10%	+1%	18%	-1%	64%	+2%	4%	-1%	3%		2%	
Ovines (viande)	8%	+1%	12%	-1%	72%		3%		3%		2%	
Polyélevages complexes petite dimension	12%	+4%	12%	+1%	67%	-5%	4%		3%	+1%	2%	
Ensemble avec herbivores significatif	6%	+1%	18%		68%		4%	-1%	2%		1%	
Engraissement seul veau de boucherie, agneaux, chevreaux	13%		21%	+5%	56%	-4%	3%	-2%	1%		2%	+1%
Porcs	2%	-1%	20%	-5%	0%				78%	+6%		
Volailles	6%	-2%	25%	+1%	0%		1%		67%	+1%	1%	
Ensemble avec élevage significatif	6%	+1%	19%		62%		4%	-1%	8%	+1%	1%	

Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

3.3 Des activités d'élevage variées dans les exploitations de polyculture élevage

La typologie ainsi construite permet d'étudier l'équilibre des productions dans chaque exploitation avec élevage dont on connaît, à l'aide des variables précédentes, la dominante pour les activités herbivores et granivores même lorsque ces activités semblent moins importantes (grandes cultures ou cultures pérennes et spéciales dominantes) ou d'importance comparable aux productions végétales (polyculture-élevage).

Parmi les 41 000 exploitations de polyculture élevage, 78% pratiquent une activité d'élevage d'herbivores significative (l'activité vaches laitières est surreprésentée), 12% une activité granivores significative (l'aviculture est surreprésentée), et 10% les deux.

Tableau 2. Activités d'élevage dans les exploitations de polyculture-élevage (avec au moins un atelier herbivores ou granivores de taille significative).

Ligne : atelier herbivores dominant en fonctionnement Colonne : atelier granivores. En nombre d'exploitations.	non significatif	Volailles	Porcs	autres (veau de boucherie, engraissement agneaux/chevreaux)
Vaches laitières	14 842	885	545	540
Vaches allaitantes	13 124	970	325	300
Ovins viande	1 294	105	27	28
Caprins	1 176	38	4	12
Engraissement bovin	961	159	56	44
autres	913	56	14	29
non significatif		3 513	1 109	242

Source: Agreste recensement agricole 2010, traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI.

Figure 5.
Pourcentage
de Surface
Fourragère
Principale
dans la SAU
en 2010 par
canton

% SFP/SAU en 2010 par canton
 source: Agreste RA2010 - traitement Institut de l'Elevage

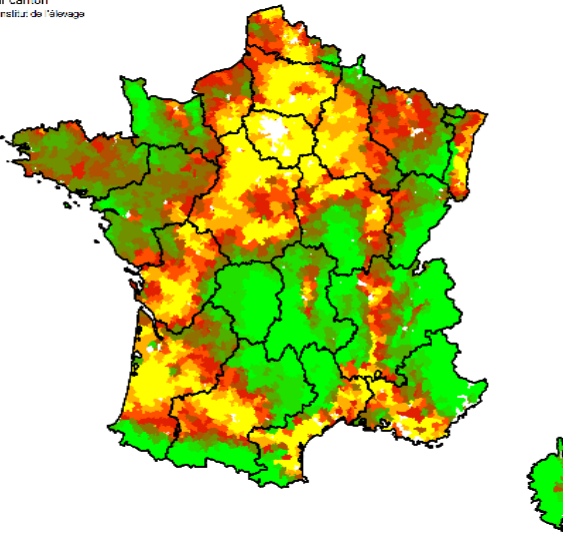
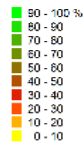


Figure 6.

Variation de la Superficie Fourragère Principale entre 1970 et 2010
 source: Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Elevage

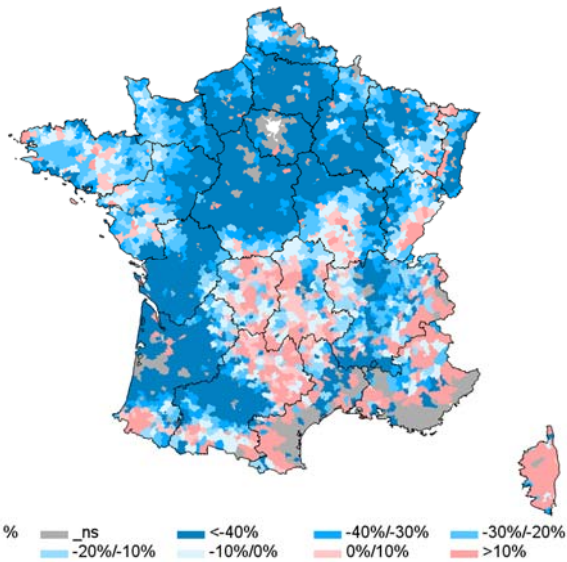
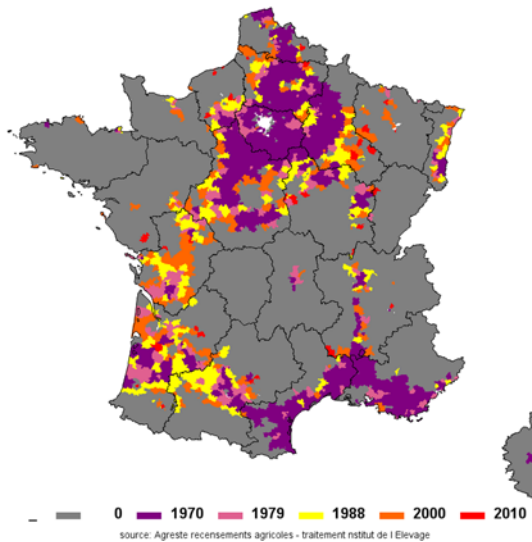


Figure 7. Année à partir de laquelle un canton présente un % de SFP/SAU inférieur à 25%



3.4 Le cheptel d'herbivores recule plus vite que les surfaces fourragères dans les zones qui privilégient les productions végétales

Cette stabilité relative de la polyculture-élevage au niveau des systèmes d'exploitation se conjugue en réalité avec une forte réduction du cheptel et des exploitations pratiquant l'élevage dans une large part des bassins Parisien et Aquitain et une progression de ce système mixte dans certaines zones d'élevage de plaine (en particulier le grand Ouest).

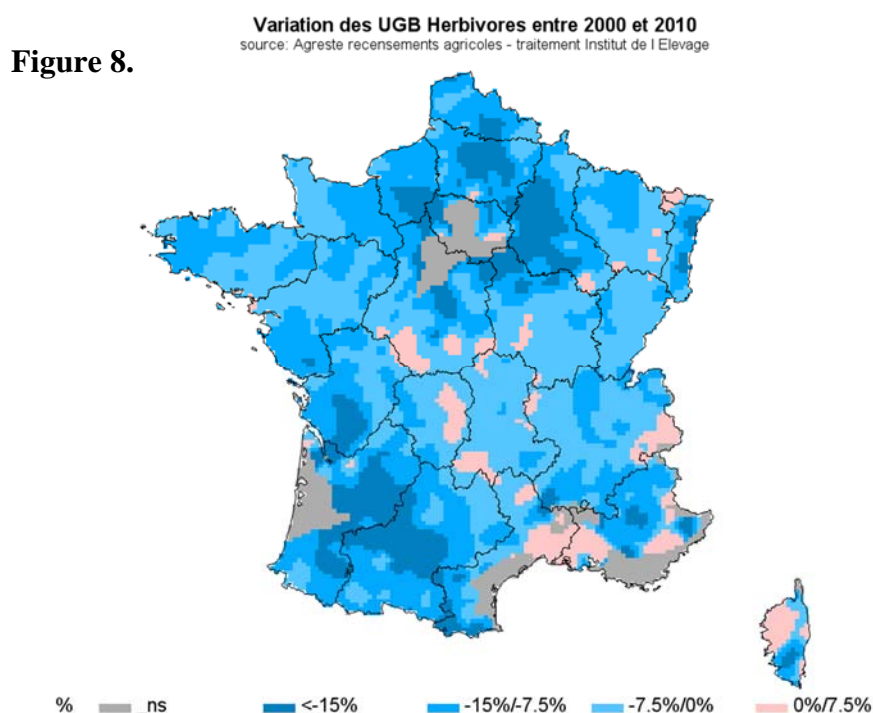
Le recul des surfaces fourragères sur le territoire est un mouvement de long terme qui a débuté dès le début des années 1970 (Institut de l'Élevage, 2013; Cattan, 2014). Il n'est ni régulier dans le temps, ni homogène sur le territoire (Figure 6). Il a été particulièrement fort jusqu'au début des années 2000 suite à l'intensification des activités d'élevage avec l'arrivée du maïs ensilage, puis particulièrement soutenu après la réforme de la PAC de 1992 et l'instauration d'une prime à l'hectare de cultures oléoprotéagineuses (COP).

Il a été beaucoup plus marqué dans les zones mixtes (dites de polyculture-élevage) voire fortement orientées vers les productions végétales. De 1970 à 2000 (plus rarement entre 2000 et 2010) de nombreux cantons sont passés sous la barre des 25% de SFP dans la SAU (Figure 7).

A l'inverse, dans le Massif Central, la SFP (parfois sous forme de maïs ensilage) a progressé au détriment des céréales (autrefois davantage cultivées dans ces zones de montagne).

Si l'on se réfère à l'utilisation du sol, la spécialisation territoriale est donc assez évidente avec un renforcement de l'orientation vers les productions végétales des zones déjà les plus engagées dans cette direction (la « céréalisation »).

Depuis 2000, le désengagement de ces zones par rapport aux activités d'élevage prend une autre forme. Il est désormais plus net quand on compare les évolutions du *cheptel d'herbivores*, toujours fortement en baisse dans les zones les plus orientées vers les productions végétales (notamment du fait du recul de l'élevage laitier) que lorsqu'on compare l'évolution des *surfaces fourragères*. Sur la dernière période, ce ne sont pas dans les zones orientées vers les cultures de vente que les surfaces fourragères ont le plus reculé mais dans certaines zones herbagères (Normandie et Nord-Est) sous l'effet de l'intensification laitière (Institut de l'Élevage, 2013). Le faible potentiel agronomique des surfaces fourragères (en herbe) résiduelles dans les zones les plus céréalières des régions Centre, Bourgogne, Midi-Pyrénées, Aquitaine pourrait expliquer le ralentissement voire l'arrêt de la baisse.



Après un recul rapide *des surfaces fourragères* entre 1988 et 2000, c'est le déclin du *cheptel* qui est le plus marquant entre 2000 et 2010 dans les deux grands bassins sédimentaires (Parisien et Aquitain) qui renforcent leur spécialisation en productions végétales (Figure 8). Les cantons présentant un pourcentage de SFP dans la SAU inférieur à 25% en 2010 ne gèrent plus que 8,3% du cheptel d'herbivores contre 9% en 2000 et 10,7% en 1988.

Mais il n'y a pas pour autant de densification de l'élevage d'herbivores français. Le quart des cantons présentant la plus forte densité animale en UGB Herbivores ne gérait en 2010 (60%) pas plus de cheptel qu'en 1988 (60,5%). Au moins si l'on maintient un coefficient UGB identique et égal à 1 pour toutes les vaches laitières de 1988 et 2010. Ce qui est assez discutabile du point de vue des besoins alimentaires (ingestion) et de la production de déjections. Dans le cas contraire, les cantons les plus denses (surtout situées dans le grand Ouest) verraient leurs poids relatif augmenter un peu compte tenu de leur orientation majoritairement laitière.

La concentration territoriale des productions d'herbivores reste très modérée par rapport aux productions de porcs ou volailles et ne progresse pas au profit des zones les plus denses. Le phénomène le plus marquant est une réduction rapide de l'activité (notamment laitière) dans les zones à faible densité.

Figure 9. Concentration territoriale des différents cheptels. Source: Agreste recensement agricole 2010, traitement Institut de l'Elevage, IFIP, ITAVI.

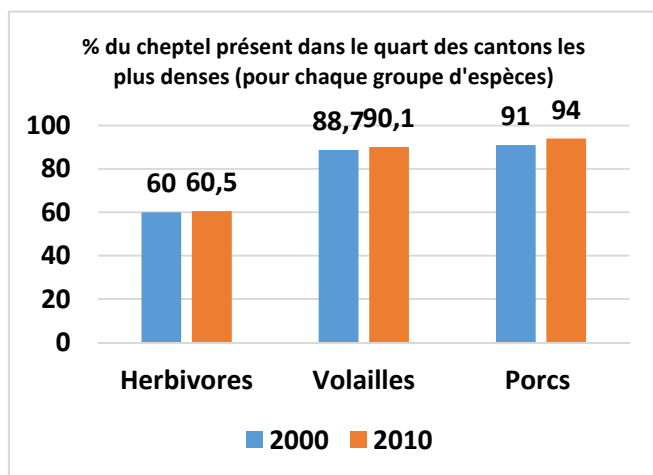
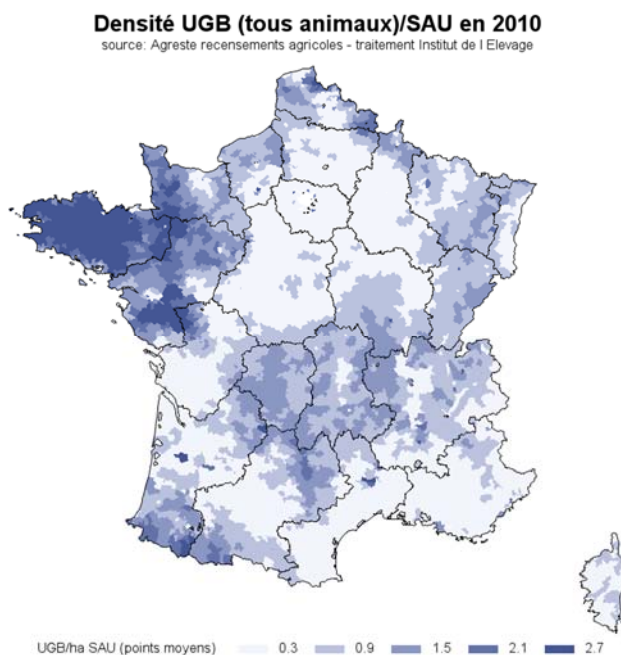


Figure 10.

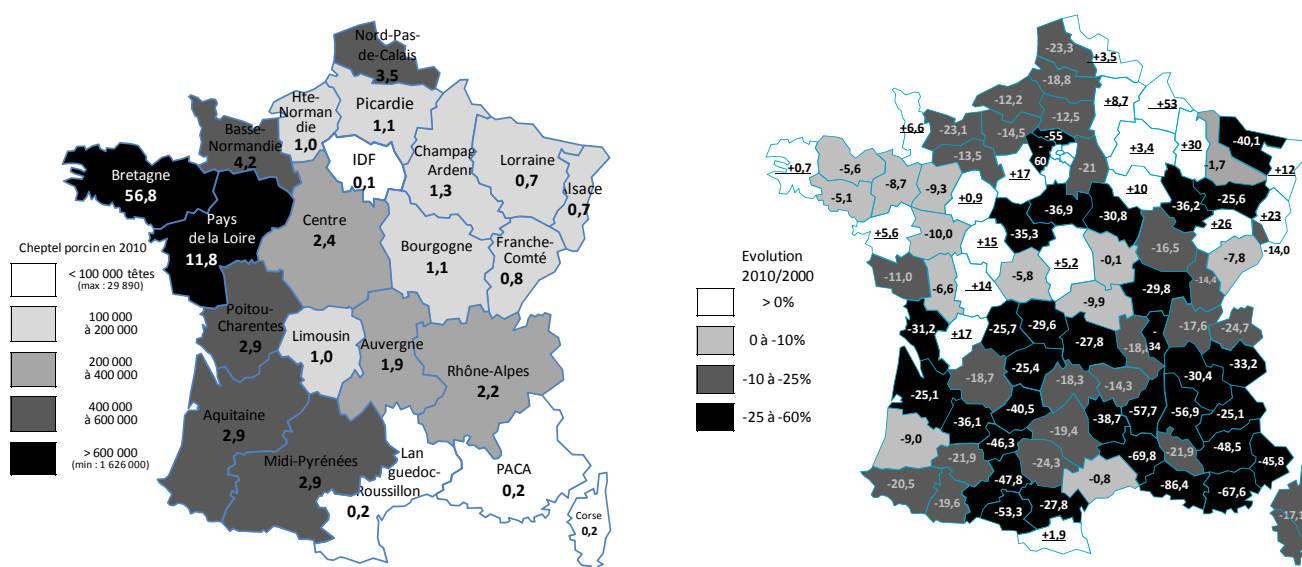


3.5 La concentration territoriale, plus élevée en granivores, s'accroît encore pour la production porcine

Dans le secteur porcin, du fait de l'effondrement des effectifs dans les zones les moins denses (figure 11), la concentration s'accroît au profit des zones denses. Le cheptel des cantons du décile supérieur (sur la densité porcine) est passé de 73,8% à 77,5% du cheptel total entre 2000 et 2010 et celui du quart supérieur de 91 à 94% (autrement dit les 3/4 du territoire national ne contribuent presque plus à la production porcine).

Pour autant, la production porcine n'est pas absente des zones nettement orientées vers les grandes cultures (Nord Pas de Calais, Poitou-Charentes, Alsace). En 2010, 10,7% des UGB porcs étaient situées dans les cantons à moins de 25% de SFP dans la SAU contre 12,7% en 1988. La dynamique de production est même positive dans les zones qui combinent cette orientation vers les cultures et une densité porcine significative (notamment dans le département du Nord).

Figure 11. Cheptel porcin (carte de gauche, % du cheptel national par région) et variation entre 2000 et 2010 (carte de droite; variation du nombre de têtes en %). Source : Agreste – Recensements agricoles, traitement IFIP.



Dans le secteur de la volaille, les zones à forte orientation céréalière (moins de 25% de SFP) ont une importance encore plus grande : on y trouvait 19% du cheptel en 2010 (stable par rapport à 1988), notamment en Aquitaine, Rhône-Alpes, Nord Pas de Calais-Picardie. La concentration territoriale est intermédiaire entre les porcs et les herbivores et une certaine densification est également mesurable. Le décile supérieur des cantons (pour la densité de cheptel) est passé de 67,6 à 69,7% et le quart supérieur de 88,7 à 90,1% entre 2000 et 2010.

3.6 Evolution des activités d'élevage dans les zones fortement orientées vers les productions végétales

Si l'on examine l'évolution depuis 1988 de l'ensemble des cantons français présentant en 2010 un %SFP/SAU inférieur à 25%, on constate (tableau 3) que l'activité grandes cultures a été préservée (en Produit Brut Standard) malgré une réduction de 5% de la SAU, grâce à une forte réduction de la SFP (-31%). Cette réduction, surtout consécutive à la réforme de la PAC de 1992, a été de pair avec une réduction du cheptel d'herbivores à la fois plus régulière et plus prononcée entre 2000 et 2010 (-12%) que la baisse des surfaces fourragères depuis 2000 (-4%).

En 2010, ces cantons représentaient 34% de la SAU française, 59% du Produit Brut Standard Grandes cultures national, 8% des surfaces fourragères nationales (SFP) et 12% du Produit Brut

Standard (PBS) Elevage. Ou de façon plus détaillée, 9% du PBS Herbivores, 11% du PBS porcin, 20% du PBS volailles.

Depuis 1988, l'activité Herbivores a été réduite d'un gros tiers, en particulier la production de lait de vache, passée de 10,6% à 8,6% de la production nationale, en PBS. Et cette réduction était loin d'être achevée en 2010. Amorcée avec la sortie progressive des quotas (débutée en 2006) et renforcée par l'attrait décuplée des productions céréalières depuis le doublement de leurs prix en 2007, les zones de plaine les moins denses en production laitière des bassins parisien et aquitain et de Poitou-Charentes connaissent une véritable déprise laitière. Aux économies d'agglomération en production laitière (disponibilité, qualité et coûts des intrants et services spécifiques plus avantageux en zones denses et moins avantageux en zones peu denses), s'ajoute un phénomène complexe qualifié de perte d'ambiance laitière locale qui rend de plus en plus difficilement supportable les contraintes spécifiques de la production laitière (liées à la traite) lorsque le nombre de voisins producteurs de lait diminue fortement.

Tableau 3. Evolution des surfaces, cheptel herbivore et produits bruts standards de l'ensemble des cantons français présentant en 2010 un %SFP/SAU inférieur à 25%. Source: Agreste recensement agricole 2010, traitement Institut de l'Elevage, IFIP, ITAVI.

Base 100=1988	1988	2000	2010
SAU (ha)	100	98	95
SFP (ha)	100	72	69
UGB Herbivores (nombre)	100	78	67
Produit Brut Standard Total de la zone	100	97	92
Produit Brut Standard "Grandes cultures" de la zone	100	100	99
Produit Brut Standard "Elevage" de la zone	100	86	78
Produit Brut Standard "Herbivores" de la zone	100	74	63
Produit Brut Standard "Vaches laitières" de la zone	100	67	53
Produit Brut Standard "Granivores" de la zone	100	105	101
Produit Brut Standard "Porcs" de la zone	100	99	90
Produit Brut Standard "Volailles" de la zone	100	115	113
Produit Brut Standard "Palmipèdes gras" de la zone	100	121	131
Produit Brut Standard "Poules pondeuses" de la zone	100	97	118
Produit Brut Standard "Poulets de chair" de la zone	100	120	103

L'activité porcine dans ces zones a reculé de 10% en 10 ans là encore sous l'effet d'économies d'agglomération réputées fortes en production porcine (ce qui défavorise fortement les zones peu denses) mais aussi en raison de l'opposition des populations locales aux rares projets de développement ou de création d'élevage porcin. Cette opposition se révèle particulièrement forte et plus fréquente dans les zones où la production est peu présente. Ces deux phénomènes expliquent que la production ne résiste dans les zones à orientation végétale que lorsque la densité porcine est suffisante (Nord).

Avec 490 000 porcs recensés en 2010 (3,5% du total national), le Nord Pas de Calais est la 4^e région détentrice de porcs en France. Entre 2000 et 2010, le département du Nord (60% du cheptel régional) a gagné 11 000 porcs (+3,5%) tandis que le Pas-de-Calais a perdu le quart de son cheptel.

Une exploitation porcine moyenne¹ en Nord-Pas-de-Calais compte 790 porcs et 76 ha de SAU, soit 10 ares de SAU par porc. En comparaison, une exploitation porcine moyenne en Bretagne compte 1 400 porcs et 70 ha de SAU, soit un lien au sol deux fois plus faible. Dans le Nord, 18% des porcs sont dans ces exploitations disposant de plus de 100 ha de SAU.

¹ Exploitations détenant plus de 100 porcs ou plus de 20 truies. Elles concentrent 99,3% du cheptel porcin de la région.

La polyculture-élevage est très présente en région Nord-Pas-de-Calais : elle concerne 45% des élevages et 33% du cheptel de porcs. Dans la moitié des cas, ces exploitations ont aussi des vaches laitières ou allaitantes en plus du porc et des cultures. A titre de comparaison, 10% seulement des exploitations porcines en Bretagne pratiquent la polyculture-élevage et elles concentrent 5% des porcs.

La filière porcine du Nord Pas de Calais développe de nombreuses démarches de qualité ou d'origine. Par exemple, le Ch'ti Porc, créé en 1996, garantit un porc né, élevé et abattu dans la région; Le Coduno, créée en 2004, répond au cahier des charges Bleu Blanc Coeur, la marque Délicochon correspond à un porc engraisé sur paille....

Les problématiques de cette filière régionale sont la difficulté à trouver de la main-d'oeuvre, surtout qualifiée, la transmission, la concurrence du bassin nord-européen voisin. Environ 250 000 porcs sont élevés à façon pour les belges. Ce système permet de valoriser des bâtiments existants sans risque financier mais la plus-value créée repart en Belgique où les porcs sont abattus. Ses forces sont principalement son lien au sol fort, ses nombreuses démarches de qualité, la disponibilité en coproduits issus des industries agro-alimentaires.

La situation des productions de volailles est bien différente dans ces zones céréalières. Certaines d'entre elles correspondent à des bassins de production importants et globalement elles regroupent 20% de l'activité nationale (PBS volailles). C'est particulièrement vrai pour la production de **palmipèdes gras** (canards), située à 32% dans ces zones, essentiellement dans le département des Landes et le sud Aquitain avec des exploitations cherchant à valoriser des surfaces limités en maïs grain (une cinquantaine d'hectares) grâce à cette production. Cette production a connu un développement important depuis 1988, notamment dans ces zones qui en constituent le bassin de production principal, à côté de zones davantage orientées vers l'élevage en général, comme la Vendée et le nord aquitain.

Pour la production d'**oeufs**, l'analyse est en partie comparable. Ces zones céréalières regroupent 22% de l'activité nationale répartie dans des » fermes de ponte « indépendantes, souvent de grande dimension (activités de diversification d'exploitations céréalières, commercialisées par l'intermédiaire de grossistes ou groupes commerciaux). Elles sont situées en particulier dans le bassin Parisien (et le couloir Rhodanien) et se distinguent nettement du reste de l'activité nationale réalisée majoritairement dans le grand Ouest chez des producteurs en organisation de production (notamment avec des contrats d'intégration).

Enfin la production de **volailles de chair** (poulet) est plus diffuse et plus diverse dans ces zones céréalières mais tout aussi importante (17% du PBS national). Production sous contrat avec des abatteurs belges dans le Nord, production organisée collectivement pour valoriser des céréales en Champagne ou Centre-Bourgogne (avec CCP: certification de conformité produit), production sous label dans le Sud-Ouest ou en limite des Pays de Loire, sans oublier les productions d'Alsace et du couloir rhodanien (Drôme).

Malgré ces dynamiques concernant les productions de volailles, la **spécialisation végétale** de ces zones est nette et se traduit par une baisse progressive du Produit Brut Standard total de l'ensemble de ces zones. L'abandon de productions animales transformant pour partie des productions végétales locales au profit de productions végétales exportées de ces zones doit se traduire par une **baisse de valeur ajoutée** qui n'est pas mesurable avec les données disponibles dans le recensement agricole. La baisse du Produit Brut Standard des zones complémentaires (plus de 25% de SFP, donc avec élevage, au moins d'herbivores) est à peine moins forte depuis 1988 mais ne fournit pas une mesure correcte de l'activité économique car les coefficients fixes de PBS n'intègrent pas les gains de productivité animale (laitière notamment).

L'impact sur l'emploi demanderait des analyses plus détaillées. En raison de la présence de cultures permanentes (vignes, vergers) dans de nombreuses zones avec peu de surfaces fourragères, ces zones regroupent 37% de la main d'oeuvre agricole totale contre 34% de la SAU. On y trouve

en réalité aussi bien les zones les moins denses de France en emploi agricole (zones céréalières du bassin parisien jusqu'au seuil du Poitou) et des zones plus denses que les zones d'élevage les plus denses en emploi (situées en Bretagne et dans la Manche). Si l'on remonte à 1988, la chute de l'emploi agricole a été plus forte dans les zones avec plus de 25% de SFP (-51%) que dans les zones avec moins de 25% de SFP (-42%), les réductions d'emploi liées aux gains de productivité ayant été forts dans l'Ouest laitier. Les zones céréalières les moins denses en emploi agricole du bassin parisien ne sont pas celles qui en ont perdu le plus et le pouvoir protecteur de la présence de cultures permanentes (vignes notamment) semble souvent assez net.

4 Conclusion

Contrairement à beaucoup d'idées reçues, la spécialisation des exploitations d'élevage françaises ne progresse pas. Elles restent notamment beaucoup plus mixtes que leurs voisines et concurrentes d'Europe du Nord. La mixité des exploitations françaises a peu évolué entre 2000-2010 sauf pour les porcins, du fait d'un artefact lié à la dissociation juridique des activités (qui n'est plus corrigée suite à l'alignement du recensement agricole sur les SIRET). Les combinaisons d'activités d'élevage entre elles sont très fréquentes. 36% des éleveurs ovins –caprins ont aussi des bovins. 40% des éleveurs laitiers (bovins) ont des vaches allaitantes ou engraisent leurs mâles. La moitié environ des producteurs de porcs ou volailles ont des herbivores.

Et dans presque toutes les filières animales étudiées, le quart des exploitations pratique un système de polyculture-élevage (avec activité végétale équivalente ou dominante face à l'élevage). Cette caractéristique unique en Europe de l'Ouest (UE15) explique très probablement l'importance des débats, études, réflexions, propositions consacrés en France à la »polyculture-élevage« et à son évolution. Car si cette mixité cultures-élevage est statistiquement stable en pourcentage d'exploitations, elle ne l'est pas sur le territoire. Le nombre d'exploitations de polyculture-élevage régresse au même rythme que celui de l'ensemble des exploitations d'élevage, mais le nombre d'exploitations produisant uniquement des grandes cultures (50 000) a progressé de 21% entre 2000 et 2010 (Institut de l'Elevage, 2013). La polyculture-élevage régresse dans les zones fortement orientées vers les productions végétales et progresse dans les zones d'élevage disposant de terres labourables.

Par ailleurs, l'évolution de leur fonctionnement montre que ces exploitations de polyculture-élevage s'éloignent de l'intégration cultures-élevage (interactions entre ateliers favorisant l'autonomie et l'économie des systèmes de production). Disposant de surfaces agricoles par actif plus importantes, elles mettent souvent en oeuvre des systèmes de production intensifs jugés simples mais rigides qui permettent d'atteindre un très fort niveau de productivité du travail mais aussi des surfaces et des animaux (Perrot et al, 2013a).

C'est finalement sans surprise dans les zones à forte orientation vers les productions végétales décrites ci-dessus, que l'on voit apparaître les modèles les plus extrêmes en matière d'élevage, que ce soit la »ferme des 1000 vaches laitières« dans la Somme ou un projet de ferme de ponte avec 250 000 poules pondeuses (même région). Déjà en 2010, 50% des élevages de plus de 1500 truies, 30% des élevages avicoles de plus de 3000 UGB (200 000 poules environ), 19% des élevages laitiers de plus de 250 vaches étaient dans les zones affichant moins de 25% de SFP dans la SAU.

Le maintien des productions animales dans ces zones passe-t-il par ce type d'atelier ? C'est un argument utilisé par les porteurs du projet de regroupement de troupeaux (Agra, 2015) pour lutter contre la déprise laitière qui est plus un constat, entretenu par de puissants déterminants sociaux, qu'un risque pour nombre de ces zones. Le débat est ouvert mais il est probable que ce ne sera pas dans les zones les plus céréalières que les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques systèmes destinées à favoriser les évolutions vers davantage d'intégration cultures-élevage auront le plus de succès en raison de la réimplantation de surfaces en herbe que cela supposerait souvent.

Bibliographie

Agra, 2015. Notre objectif est toujours de 1 000 vaches. Propos recueillis par Mathieu Robert. Agra, 3481, page 1.

Cattan A., 2014. La préservation des prairies dans la PAC : les raisons d'une illusion. Courrier de l'environnement, 64, 91-104

Guillou M., 2013. Le projet agro-écologique : Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement. Rapport pour le Ministre de l'agriculture, INRA, 64 p. + annexes

Institut de l'Élevage, 2013. L'élevage d'herbivores au recensement agricole 2010. Exploitations, cheptels, productions. [Dossier Economie de l'Élevage, 2013, 440-441, 100 p.](#)

Ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie (coord.), 2014. La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2014-2020.

Perrot C., Caillaud D., Chambaut H., 2013a. Économies d'échelle et économies de gamme en production laitière Analyse technico-économique et environnementale des exploitations de polyculture-élevage. [Notes et études socio-économiques, 37, 7-32.](#)

Perrot C., Bataille J.-F., Bossis N., Caillaud D., Gallot S., Morhain B., Morin E., Roguet C., Sarzeaud P., 2013b. Diversité de l'élevage français et dynamiques territoriales. Les enseignements des recensements agricoles. [Rencontres Recherches Ruminants, 2013, 20, 341-344.](#)

Roguet C., Perrot C., Gallot S., Rieu M., 2014. Les types d'exploitations agricoles ayant des porcs en France en 2010 : identification, caractéristiques et évolution. [Journées Recherche Porcine, 46, 229-234](#)